



Association Neuchâteloise et Jurassienne de Tennis de Table (affiliée STT)

Werner Bammerlin
Rue du Cudeau du Haut 22
2035 Corcelles
032 730 31 31
werner.bammerlin@anjtt.ch

Corcelles ; 08.01.2016

Aux équipes concernées

Au responsable technique

Au responsable de l'information

Directives Coupe ANJTT 2015 - 2016

- L'équipe citée en premier reçoit (→ recevante), elle est responsable de l'organisation complète du match. **Elle doit proposer par téléphone à l'équipe visiteuse deux dates pour la rencontre jusqu'à 10 jours au plus tard** après la publication du tirage au sort.
- Après la fin du délai l'équipe visiteuse est **obligée** de prendre contact avec l'équipe recevante.
- **Si une entente ne peut être obtenue, le dernier jour d'entraînement de la période prescrite sera considéré comme date officielle ! (RS art. 6.2.6)**
Un fois la date de la rencontre convenue, celle-ci doit être confirmée par mail au responsable de la coupe ANJTT.
- **Une feuille du match doit être conservée par les capitaines d'équipes, le résultat est à inscrire sous Coupe ANJTT dans Click-tt par le capitaine de l'équipe recevante dans les 72 heures après la rencontre.**
- **L'ordre des matches est établi selon RS art. 6.1.4**
- Toute feuille de match qui parviendra 3 jours après le délai prescrit entraînera un WO pour l'équipe recevante (RF art. 5.4.1)
- L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant
- Le tirage au sort pour chaque tour aura lieu le mardi après la date limite
- **Matches à jouer avant le : 1 er février 2015**
- **Attention à l'ordre des matches : A-X, B-Y, Double, B-X, A-Y**
- **Remarque : dès cette saison tous les matches se jouent et seront comptabilisés.**

1/8 de finale

EQUIPE RECEVANTE	PTS	EQUIPE VISITEUSE	PTS	SCORE
Delémont 3	16	Le Locle 1	20	
St-Imier 1	15	Cernier 3	16	
Cernier 5	8	Cortailod 1	37	
St-Imier 2	12	Delémont 2	18	
Côte-Peseux 2	12	Delémont 1	22	
Coffrane 1	13	Cernier 2	18	
Le locle 2	13	Cernier 1	21	
Cernier 4	11	Moutier 1	21	